

---

## Atelier régional pour la promotion et le développement de l'économie bleue / océanique en Indianocéanie

### Conclusions et recommandations finales

Saint-Denis de La Réunion, 12 – 13 décembre 2016

---

Sur mandat du 31<sup>ème</sup> Conseil des ministres de la Commission de l'océan Indien (COI) de février 2016, le Secrétariat général de la COI a organisé un atelier régional pour la promotion et le développement de l'économie bleue / océanique en Indianocéanie les 12 et 13 décembre 2016 à St Denis de La Réunion, avec le concours de la Préfecture et du Conseil régional de La Réunion.

Cet atelier a vu la participation des représentants de tous les Etats membres de la COI issus d'un large éventail de secteurs (Affaires étrangères, institutions chargées de l'élaboration des politiques publiques relatives à l'économie bleue / océanique, collectivités locales, secteur portuaire, tourisme, pêche, instituts de recherches, énergies renouvelables, préservation de la biodiversité ... ) ainsi que du Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Est de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (UNECA) et du Secrétariat général de la COI.

Invitées, l'Union européenne, l'Agence française de développement, la Banque mondiale, l'*Indian Ocean Rim Association* (IORA), entre autres, n'ont pu participer à l'atelier mais ont signifié leur intérêt pour la démarche de la COI et ont demandé à recevoir une copie des conclusions et recommandations.

La liste des participants à l'atelier est annexée au présent document.

Le Préfet de La Réunion et la Vice-présidente du Conseil régional de La Réunion ont accueilli les participants et ouvert les travaux avec les chefs de délégation des pays membres de la COI et le représentant du Secrétaire général.

L'atelier de travail a principalement porté sur quatre thèmes d'intérêt commun pour les Etats membres de la COI :

- Les enjeux de l'économie bleue / océanique et les stratégies / ambitions nationales – session présidée par Madagascar ;
- Le potentiel des énergies marines – session présidée par Maurice ;
- La préservation et la gestion responsable de la biodiversité – session présidée par l'Union des Comores ;
- Le tourisme et le développement portuaire – session présidée par les Seychelles.

Une session introductive présidée par la COI a précédé les sessions thématiques. Les présentes conclusions et recommandations de l'atelier ont été adoptées lors de la session de clôture présidée par la France (Réunion).

Le programme de l'atelier ainsi que les présentations des participants sont annexés au présent document.

## **1. Session introductive**

### **1.1. Résumé**

Les représentants du Secrétariat général de la COI ont rappelé l'intervention de l'organisation en matière d'économie bleue / océanique ainsi que le mandat reçu du 31<sup>e</sup> Conseil des ministres donnant lieu à cet atelier de travail. Il en ressort que cette rencontre régionale vise à établir la base d'un plan d'action pour la promotion et le développement de l'économie bleue / océanique. Le Secrétariat général a rappelé que la COI agit déjà, dans le cadre de projets de coopération régionale, dans les domaines de la pêche et l'aquaculture, de la gestion de la biodiversité marine et côtière, de la sécurité et la sûreté maritimes ainsi que de la connectivité régionale, notamment maritime.

Cela étant, la COI a l'opportunité de passer de la logique de cycle de projet qui a prévalu jusque-là à une logique programmatique.

La COI a également souligné l'importance des questions de connectivité régionale, entre les Etats membres de la COI d'une part et avec la grande région de l'Afrique orientale et australe d'autre part, qui constituent un facteur déterminant pour le développement de l'économie bleue / océanique dans la région.

La représentante de l'UNECA a présenté le guide pratique sur l'économie bleue publié en avril 2016 à la suite de consultations régionales débutées en mars 2015 à Madagascar.

### **1.2. Recommandations**

Les participants à l'atelier recommandent :

- La diffusion du guide pratique sur l'économie bleue de l'UNECA par le Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Est et avec le concours de la COI ;
- La poursuite et le renforcement de la collaboration COI-UNECA dans le domaine de l'économie / bleue océanique ;
- La mise en œuvre de campagnes nationales de sensibilisation et vulgarisation sur les enjeux de l'économie bleue / océanique à destination du grand public et de la communauté des médias avec le soutien de la COI ;
- L'accessibilité effective des archives de la COI relatives aux projets régionaux en lien avec l'économie bleue / océanique ;
- L'utilisation, dans le cadre des activités de la COI, de la dénomination « économie bleue / océanique » ;
- L'adoption par le Secrétariat général de la COI d'une approche programmatique reposant sur une vision holistique des actions régionales en faveur de l'économie bleue / océanique ainsi que sur la recherche de complémentarités et coordination ;
- La juste prise en compte des besoins spécifiques de l'Indianocéanie en matière de connectivité régionale, sur les plans aérien, maritime et numérique.

## **2. Session thématique « Enjeux de l'économie bleue / océanique »**

### **2.1. Résumé**

Les représentants des pays membres ont présenté les défis, ambitions et programmes nationaux d'économie bleue / océanique. Il apparaît que l'économie bleue / océanique représente, pour chacun des pays membres de la COI, un nouveau levier de croissance, d'innovation et d'emplois.

Les enjeux de la sécurité et de la sûreté maritimes ont été particulièrement mis en exergue, l'Indianocéanie faisant face à de nombreux risques, crimes et délits maritimes dont les trafics illicites.

Les différentes présentations ont soulevé un ensemble de défis qui dépendent d'un prérequis constitué par les actions et la responsabilité de l'Etat en mer. Ces défis sont de nature :

- Environnementale ;
- Sécuritaire ;
- Économique ;
- Sociale ;
- Et relevant de la coordination.

### **2.2. Recommandations**

Les participants à l'atelier recommandent la prise en compte des éléments suivants dans le plan d'actions qui sera soumis au prochain Conseil des ministres de la COI :

- Le respect des souverainetés nationales, des lois et conventions internationales ;
- La mise en place d'un cadre de gouvernance régionale de l'économie bleue/océanique ;
- La mise en commun et la mutualisation des connaissances et des moyens ;
- Le renforcement de la sûreté et de la sécurité maritimes régionales ;
- La diversification et la promotion des secteurs de l'économie bleue/océanique ;
- La promotion de la pêche, de l'aquaculture, de la mariculture et du traitement des fruits de mer de manière durable ;
- L'attraction des partenaires techniques et financiers.

## **3. Session thématique « Potentiel des énergies marines »**

### **3.1. Résumé**

Aujourd'hui largement dépendant des ressources fossiles importées pour la production d'énergie, les pays membres de la COI disposent d'un fort potentiel de développement des énergies renouvelables. A cet égard, les énergies marines constituent un champ d'opportunités d'intérêt commun.

En effet, les énergies renouvelables de source océaniques sont multiples mais restent encore au stade de la recherche et du développement. Pour la région des pays de la Commission de l'océan

Indien, les potentiels existent pour l'utilisation des houles/vagues, de l'hydro-éolienne, de l'énergie thermique des océans ainsi que des courants marins. Par contre, une des contraintes à considérer pour l'application future de toutes ces techniques est la prévalence des phénomènes cycloniques auxquelles sont sujets la plupart des pays de la région. Les contraintes technologiques sont aussi à prendre en compte.

Les représentants de Maurice et de La Réunion ont présenté l'expérience de leur pays dans le domaine des énergies marines.

### **3.2. Recommandations**

Les participants à l'atelier recommandent :

- Le développement d'une plateforme d'échange sur les énergies renouvelables, dont les énergies marines, à travers la COI ;
- La promotion des échanges de données sous l'égide de la COI à travers des réseaux et la mobilisation des expertises et des retours d'expérience entre les Etats membres ;
- L'évaluation, par la COI, de l'opportunité de soutenir la feuille de route pour le développement de l'éolien maritime dans la région ;
- L'examen, par la COI, de la possibilité de soutenir le projet mauricien de développement de l'énergie houlomotrice et son extension régionale ;
- Le soutien des initiatives nationales d'attraction des investissements dans le domaine des énergies marines, notamment par la mise à disposition de données afin de rendre lisible le potentiel de développement des énergies renouvelables d'origine marine.

## **4. Session thématique « Biodiversité »**

### **4.1. Résumé**

Les îles de l'Indianocéanie forment l'un des 34 points chauds de la biodiversité mondiale. La richesse des écosystèmes marins et côtiers du Sud-Ouest de l'océan Indien doit donc être préservée. Il ne s'agit pas de mettre sous cloche les milieux naturels mais d'en assurer la durabilité à travers une exploitation responsable génératrice de croissance. A cet égard, la biodiversité de l'Indianocéanie est un atout indéniable pour le tourisme régional comme pour la recherche.

Les présentations ont porté sur la biodiversité marine et côtière en Union des Comores et sur le projet « Chemin des baleines », porté par le Conseil régional de La Réunion en vue de son inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO.

### **4.2. Recommandations**

Les participants à l'atelier recommandent :

- L'amélioration des réseaux et mécanismes de collecte et d'échanges de données et d'information se rapportant à la biodiversité et les ressources naturelles marines et côtières ;
- Le renforcement des capacités matérielles et humaines en matière d'exploration et d'exploitation des ressources naturelles marines et côtières, de recherches scientifiques, d'études d'impacts et des risques de catastrophes naturelles, et de gestion collective des catastrophes naturelles ;
- Le renforcement des échanges d'expérience sur la mise en place et la gestion des aires marines protégées entre les Etats membres de la COI, en particulier à travers le projet de Gestion durable des zones côtières de la COI financé par le Fonds français pour l'environnement mondial ;
- De soutenir le projet « Chemin des baleines » porté par le Conseil régional de La Réunion au travers du projet COI-Biodiversité et ce, dans le respect des lois et conventions internationales ;
- La participation effective de la COI et de ses Etats membres dans le projet de lutte contre le trafic des espèces naturelles (faune et flore) sur financement du 11<sup>e</sup> FED ;
- La pérennisation du mécanisme régional de surveillance des pêches sous l'égide de la COI.

## **5. Session thématique « Tourisme et développement portuaire »**

### **5.1. Résumé**

90% du commerce extérieur des pays membres de la COI s'effectue par voie maritime. De fait, les ports sont les principales interfaces commerciales de l'Indianocéanie. Alors que le secteur maritime marchand connaît de profonds changements avec la mise à l'eau de navires de plus en plus grands, les îles du Sud-Ouest de l'océan Indien risquent d'être graduellement marginalisées des principales routes maritimes. Le développement des ports de l'Indianocéanie s'avère donc une nécessité. A cet égard, le développement du tourisme de croisière, secteur en expansion, représente également une opportunité pour la croissance et l'emploi.

Les présentations des représentants des Comores, des Seychelles et de La Réunion ont ainsi porté sur le développement portuaire et l'écotourisme baleinier aux Comores et sur le développement du tourisme de croisière pour les représentants des Seychelles et de La Réunion.

### **5.2. Recommandations**

Les participants recommandent :

- La définition et la promotion concertée de produits touristiques à valeur ajoutée régionale, basés notamment sur la biodiversité exceptionnelle de la région, le potentiel du tourisme de croisière ou encore les festivals nationaux des films et images sous-marins.

- La facilitation des échanges entre les ports des pays membres de la COI pour le développement de l'industrie de croisières avec le soutien de la COI, l'implication de l'Association des ports des îles de l'océan Indien (APIOI), de l'Association des Iles Vanille et de l'Union des chambres de commerce et d'industrie de l'océan Indien ;
- Le renforcement de la coordination entre les activités de la COI et de l'APIOI dans la foulée de l'accord de partenariat renouvelé cette année ;
- La poursuite des efforts du Secrétariat général de la COI pour la mise en œuvre d'un projet de connectivité maritime reposant sur le renforcement des capacités portuaires, incluant la facilitation du mouvement des personnes et le renforcement des capacités des ports de croisières ;
- D'évaluer l'opportunité de relancer l'idée d'un projet de développement du nautisme de loisir (la voile) reposant sur les savoir-faire locaux, la promotion d'un mode de transport écologique et le développement de nouvelles activités économiques ;
- La poursuite des travaux du Comité « aviation civile » d'une part, et d'autre part, du Comité « compagnies aériennes », ces dernières étant réunies sous l'Alliance Vanille, dans le cadre du prochain projet relatif au développement du transport aérien sur financement du 11<sup>e</sup> FED afin de valoriser de manière globale le tourisme régional qui dépend de l'amélioration de la desserte aérienne complémentaire au développement du nautisme.

## **6. Session de clôture**

Les présidents des sessions thématiques ont présenté les principales conclusions.

La COI présentera les présentes conclusions et recommandations au prochain Conseil des ministres. Les recommandations constituent la base du Plan d'actions régional de la COI en faveur de l'économie bleue / océanique notamment en vue du passage à une approche programmatique au sein du Secrétariat général.

Les participants et le Secrétariat général de la COI remercient la Préfecture et le Conseil régional de La Réunion pour avoir accueilli et facilité l'organisation de cet atelier de travail.

Les présentes conclusions et recommandations ont été adoptées à l'issue de l'atelier de travail pour la promotion et le développement de l'économie bleue / océanique le 13 décembre 2016 à Saint-Denis de La Réunion.

\*\*\*\*\*